Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260204-D2026_1-DE

Commune de Mérillac
Séance du 4 février 2026
Délibération n°2026-1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 février 2026

Le 4 février 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Claude DELAHAYE, Maire.

Membres présents (9): Claude DELAHAYE, Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (2): Isabelle GUYOMARD *(pouvoir à Claude DELAHAYE),* Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER).*

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-1. Compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal.

En raison d'un problème informatique rencontré par le Trésor public, l'adoption du compte financier unique est différée à une prochaine réunion. Un mail en date du 03/02/2026 du Receveur public précisant la nature de cette anomalie bloquante est lu en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la situation.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Claude DELAHAYE.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.